



HAM . AIRSOFT . MULTICAM

(H.A.M)

9 cité des logis

80400 HAM

Tel : 06.65.10.45.27

Association de la loi du 1 juillet 1901

PROTOCOLE COVID 19

PROTOCOLE DE DEMARRAGE D'ACTIVITE TIR EN LIEN AVEC LA PANDEMIE COVID-19

Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions possibles dans le respect des instructions gouvernementales, merci de prendre connaissance du protocole ci-dessous mis en place pour votre sécurité.

En lien avec les directives et en cas d'impossibilité de respecter les mesures imposées, la journée peut être annulée à la dernière minute. Les personnes ayant laissé leurs coordonnées téléphoniques lors de la réservation en seront informées dans les meilleurs délais.

De même toute personne présentant des symptômes similaires à ceux du COVID 19 seront invitées à quitter la zone et à rentrer chez elles.

Les personnes vulnérables sont invitées à respecter les mesures de confinement et à prendre soin d'elles afin de profiter pleinement et au plus vite de nos installations dans les meilleures conditions. La sécurité de chacun est la priorité de l'association.

OBJET:

En lien avec l'état d'urgence sanitaire déclaré le 23 mars 2020, ce document sert de base au démarrage des activités de l'école de tir de la H.A.M. Ces informations, valables le temps de la pandémie, complètent les dispositions du règlement intérieur.

DOCUMENTS DE REFERENCE :

GUIDE de reprise de l'activité Airsoft édité par la FFA au 19 mars 2020

ACQUISITION DE MATERIEL SPECIFIQUE :

L'association s'est doté avant l'ouverture de :

- - Gel ou solution hydroalcoolique
- - Produit désinfectant virucide, papier absorbant ou lingettes
- - Gants jetables
- - Sacs plastiques et étiquettes
- - Sacs poubelle

PREALABLEMENT A LA JOURNEE DE TIR :

Les personnes sont informées de ce protocole.

Elles sont invitées à réserver leur créneau et leur ligne de tir.

Elles sont invitées à imprimer et compléter leur attestation sur l'honneur.

Elles sont informées du besoin de s'équiper d'un masque grand public, flacon personnel de gel hydroalcoolique, crayon, en plus de leurs équipements de protection individuels liés au tir.

CIRCULATION ET ORGANISATION DES ZONES DE TIR :

L'accès est limité à 6 tireurs, plus les organisateurs simultanément. En cas de classement du département en zone rouge, cette limite pourra être plus restrictive conformément aux recommandations de Madame la Ministre.

Le port du masque est obligatoire dans toutes les zones de circulation et fortement recommandé sur les pas de tir.

La participation à la séance de tir n'est pas un motif impérieux, les mesures de restriction de circulation (100km ou circulation dans le même département) sont donc en vigueur. De même il est

conseillé de ne pas être plus de 2 dans le même véhicule, le passager se positionnement à l'arrière à droite. Cette mesure n'est pas valable dans le cas de personnes du même foyer.

Afin de ne pas créer de rassemblement et d'éviter les croisements, les heures d'arrivée seront échelonnées. L'horaire sera confirmé à chaque participant. Cette mesure n'est pas valable pour des personnes du même foyer.

Dans la structure, des sens de circulation seront à respecter, ils seront indiqués par des marquages au sol ou muraux.

Les emplacements de tir feront l'objet d'une séparation par des cloisons. Cette mesure évitera les contacts entre les différents participants.

En dehors des zones de tir, la distanciation à respecter est de 2 mètres.

PROTOCOLE :

Chaque personne qui souhaite participer à une séance de tir est invitée à prendre sa température avant de quitter son domicile.

A son arrivée, elle donne son attestation sur l'honneur complétée à l'organisateur de la journée. Par cette attestation le joueur atteste ne pas présenter de signe d'infection de type COVID 19 ni avoir été en contact avec une personne infectée.

L'organisateur de la journée l'invite à se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique. Seul l'organisateur de la journée touche le flacon de solution désinfectante. Il enregistre l'arrivée de la personne (nom, prénom, coordonnées postales ou téléphoniques, heure d'arrivée).

La personne est orientée vers sa zone de tir.

En fin de partie, la personne quitte sa zone en prenant soin de ne pas croiser une autre personne qui arrive.

La zone de tir est désinfectée par l'organisateur de la journée.

Pendant tout le temps de présence, la personne doit respecter les instructions de ce protocole, les gestes barrières, les sens de circulation et le port du masque.

EQUIPEMENT DES ORGANISATEURS :

Les organisateurs seront équipés de masques ainsi que de lunettes ou visières. Ils disposeront de leur propre stylo.

Pour les manipulations de produits alimentaires, ils auront des gants à leur disposition. Une désinfection des mains sera effectuée après chaque manipulation d'éléments extérieurs.

ARCHIVAGE ET TRACABILITE DES CONTACTS :

L'association conserve en fin de journée et pour une période de 10 ans, sous forme dématérialisée, la liste des personnes présentes avec heure d'arrivée et heure de départ ainsi que les attestations sur l'honneur.

LOCATION ET PRET DE MATERIEL :

Il est essentiel de réserver le matériel en location.

Si celui-ci ne peut pas être complètement désinfecté entre 2 utilisateurs, celui-ci sera mis dans un sac plastique qui ne sera pas ouvert pendant une durée de 5 jours. Idéalement ce sac sera identifié afin de respecter cette durée.

Le port du masque est obligatoire pendant toute la durée du prêt, gants jetables recommandés. Le matériel réservé sera préparé dans des conditions de respect des normes d'hygiène.

ACHATS ET ADHESIONS :

Il est recommandé de payer les frais de journée et le matériel (billes, ...) par carte bleue.

L'association est équipée d'un terminal de paiement.

Les adhésions ne pouvant pas être réglées par carte bleues, le paiement par chèque ou espèce sera mis sous enveloppe fermée pendant 3 jours.

BOISSONS ET COLLATIONS :

Les boissons et collations ne seront manipulées que par organisateurs. A cette occasion, ils porteront leur masque et des gants. Les distances seront maintenues autant que possible lors de la transaction.

Les boissons seront vendues avec des gobelets ou pailles jetables. Les collations en emballage individuel. Afin de limiter la manipulation d'espèces, le paiement par « carte boisson » est fortement recommandé.

GESTION DES DECHETS :

Les déchets seront mis dans des sacs poubelle qui seront fermés et mis dans le circuit des ordures ménagères au bout de 24h minimum.

AFFICHAGE ET COMMUNICATION :

Affichage sur place :

Affiche : « Coronavirus : quel comportement adopter ? » Gestes barrières

Affiche « Ce qu'il faut faire en cas de premiers signes » Protocole

Sur le site internet :

Lien avec l'outil d'autodiagnostic

Gestes barrières

Protocole

Attestation sur l'honneur à imprimer

Ce protocole sera communiqué à chaque mise à jour à : Mairie de HAM

A tous les adhérents via le site Facebook

ANNEXES :

- affiches
- Guide de reprise de l'activité Airsoft